

FICHE N°4 :

LES LIEUX DE VENTE

(marché et établissement)

3 RÈGLES GÉNÉRALES :

RÈGLE A



RÈGLE B

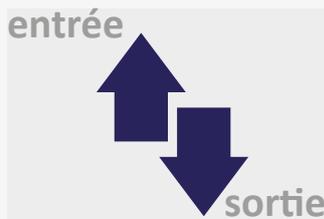


RÈGLE C



RÈGLES SPECIFIQUES AU TRAVAIL SUR LES LIEUX DE VENTE :

1



Organiser des flux distincts entre l'entrée et la sortie. Limiter le nombre d'entrées à 1 personne à la fois

2



Porter des gants pour servir le client, manipuler la monnaie ou une carte bancaire

3



Porter des gants et nettoyer régulièrement les surfaces touchées

4



Trajet court : covoiturage de 2 personnes maximum avec installation en croix dans le véhicule + masque conseillé

5



Trajet long : une seule personne par véhicule pour limiter les risques de contagion